



Extrait de délibération

Identifiant
2021-06-03

Bureau syndical 7 juin 2021 – Parthenay

L'An Deux Mille Vingt et Un le lundi sept juin à 19 heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans un lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier Gaillard, président.

Date de la convocation : 1 juin 2021
Nombre de délégués en exercice : 11
Présents : 10
Pouvoirs : 0
Absents, excusés : 1
Votants : 10

	Présents	Absents / Excusés
Président :	GAILLARD Didier
Vice-Présidents :	BIRONNEAU Pascal, BRESCIA Nathalie, RIMBEAU Jean-Pierre	
Membres :	AYRAULT Bérengère, BACLE Jérôme, BIRE Ludovic BOUCHER Hervé-Loïc, CHAUSSERAY Francine, SAUZE Magalie	NOLOT Monique

Demande de subvention dans le cadre du plan santé départemental

Le PETR du pays de Gâtine accompagne dans le cadre du Contrat Local de Santé 2019-2023 les professionnels qui souhaitent se structurer et développement des projets de maisons de santé. Cette démarche s'inscrit dans les objectifs poursuivis par le Projet Régional de Santé (PRS) de l'Agence Régionale de Santé ainsi que par le Plan Santé du Département des Deux-Sèvres.

Dans le cadre de son plan santé, le Département des Deux-Sèvres a validé la possibilité d'accompagner les territoires porteurs d'un contrat local de santé sur la base de 0.25 ETP pour une subvention maximale de 8 000€.

Les actions, d'accompagnement des professionnels de santé et/ou des élus dans le développement des maisons de santé ou des remplacements des professionnels, réalisées dans le cadre du CLS de Gâtine correspondent aux attentes du Département.

Au regard de ce nouveau dispositif, le bureau syndical décide de solliciter l'aide du département sur la base de 0.25 ETP et de 8 000€ et d'autoriser le président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait à Parthenay, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Le Président
Didier GAILLARD